

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE GESTION FACULTAIRE

Du 16 avril 2024 (EN PRESENTIEL)

Ont participé au vote en tant que membres élus :

Pour le collège des professeurs et personnels assimilés :

Pr. Marc BRAUN ; Mr Bruno CHENUÉL ; M. Pascal ESCHWEGE ; Mme Adeline GERMAIN ; Mme Eliane ALBUISSON ; M. Stéphane ZUILY ; Mme Louise TYVAERT ; M. Stéphane RENAUD ; M. Pierre JOURNEAU (a donné procuration)

Pour le collège des autres enseignants et assimilés :

M. Antoine CANTON ; M. Julien SCALA BERTOLA ; Mme Elise PAPE ; Mme Laëticia GOFFINET-PLEUTRET ; Mme Amandine DIVARET-CHAUVEAU (a donné procuration) ; M. Simon TOUPANCE (a donné procuration) ;

Pour le collège des chercheurs :

M. David COELHO

Pour le collège des personnels BIATSS

Mme Frédérique GROUBATCH-JOINEAU ; Mme Colette JEANDEL

Pour le collège des étudiants de 1^{er} cycle :

Mme Bénédicte BERGER

Pour le collège des étudiants de 2^{ème} cycle :

Mme Alicia LAYER ; Mme Chloé HARDT

Pour le collège des personnalités extérieures :

Mme Marie-Cécile BOUILLOT ; Mme Barbara BOURGES (procuration de M. PELJAK) ; Dr Huguette BOISSONNAT-PELSY (a donné procuration)

N'ont pas participé au vote :

Mme Cécile PARIETTI WINKLER ; M. Jean-Pablo MAUREIRA ; Mme Céline HUSELSTEIN ; Mme Marjan NADJAFIZADEH ; M. Frédéric CAILOTTO ; Mme sibylle BEVILACQUA ; M. Michaël BISCH ; M. Rayan DERICHE ; Mme Flora CALIPARI ; M. Thomas SPENGLER ; M. Robin SANTAMARIA ; Mme Léa LE DUFF ; M. Ewen LANG ; M. Aymeric KESSLER ; Mme Manon CONTAL ; Mme Mathilde RENKER ; M. Simon GAMRAOUI ; Mme Marie Al KATTANI ; Mme Sylvie DUVAL ; Mme Nicole CREUSOT ; Mme Régine KOMOROWSKI ; Dr Éliane ABRAHAM ; Dr Vincent ROYAUX ; Dr Stéphane KIRCHNER ; Dr Anne BELLUT ; M. Arnaud VANNESTE ; M. Jean-Michel BAILLARD ; M. Dominique PELJAK ;

Le quorum est atteint avec 24 votants sur 40 possibles

Membres invités ponctuels présents :

Mme Anne GUERVENO ; Mme Sylvie GAMEL en visio

Le Conseil de gestion s'est réuni en présentiel, **le mardi 16 avril 2024 à 17h00**, sous la présidence du Doyen de la Faculté, le Pr. Marc BRAUN.

Monsieur le Doyen ouvre la séance et annonce les procurations.

----- **Extrait** -----

5.3.a) Création DIU Bases de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque - Pr Nicolas GIRER et le Dr Guillaume BAUDRY (vote)

Porteur du projet :

DIU porté par M. Le Pr. GIRER Nicolas (PU-PH, service de cardiologie) et le Dr. BAUDRY Guillaume (PH)
Co-certificateurs : Facultés de médecine de Montpellier, de Toulouse, de Nantes et de Paris Cité.

Contexte / opportunité :

Ce DIU national s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation nationale des formations consacrées à la prise en charge de l'insuffisance cardiaque.

Le succès de ce DIU est confirmé par des inscriptions régulières et nombreuses depuis plusieurs années et nous attendons une augmentation continue d'inscription des paramédicaux dans le cadre des modifications d'exercice de la profession (Article 51 pour les expérimentations de nouvelles prises en charge, infirmières de pratiques avancées) et répondra également à une demande d'inscription de cardiologues référents des établissements des centres secondaires et tertiaires

Durée : 1 an

Publics :

- médecins généralistes, médecins gériatres, médecins urgentistes, médecins cardiologues non-spécialistes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens, interne de médecine

Objectifs de formation :

- Ce diplôme vise à apporter une formation sur les bases de l'insuffisance cardiaque et de sa prise en charge, par une mise à jour des connaissances, ainsi que par une formation à l'éducation thérapeutique des patients afin d'améliorer et faciliter la prise en charge multidisciplinaire des patients
- Approfondir ses connaissances générales, pharmaciens et infirmières de premier recours avec comme objectif d'améliorer le parcours de soins et optimiser la prescription des médicaments efficaces pour réduire hospitalisations et mortalité
- L'intérêt du programme de notre DIU est de favoriser les interactions entre les différents intervenants du parcours de soins (paramédical, premier recours, médecins référents) pour améliorer la structuration et la coordination du parcours de soins

Modalités / maquette :

Les enseignements sont dispensés, en totalité, par du e-learning. La maquette de la formation, déjà créée chez nos partenaires, ne fait pas apparaître des UE, ce qui explique pourquoi il n'y pas de fiches UE existantes. 5 jours en présentiel sont prévus au démarrage de la formation, à Paris, pendant lesquels il est possible, pour les participants, de suivre un **module optionnel en ETP de 9h**. Les enseignements représentent **98h de CM** soit **147HETD**.

MCC :

L'examen comprend :

- Une épreuve écrite, d'une durée de 2 heures, comportant des QCM et des dossiers cliniques différents, notée sur 20 points (Coefficient 1) ;
- La rédaction d'un mémoire et la soutenance orale consistant en la présentation d'un mémoire, d'une durée de 30 minutes, notée sur 20 points (Coefficient 1).

Le dépôt du mémoire ou de l'article soumis à publication doit être effectué avant les épreuves d'examen de fin d'année.

Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (soit 10 sur 20 points) dans chacune des épreuves (aucune compensation ne peut être réalisée entre les épreuves).

Tarif : (à revoir) la matrice de coût n'est pas à l'équilibre.

La création DIU Baes de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque - Pr Nicolas GIRER et le Dr Guillaume BAUDRY a été transmise en amont de la séance et soumise au vote par M. le Doyen.

Lors du conseil de gestion quelques remarques concernant la matrice de coût qui n'est pas à l'équilibre.

La création DIU Baes de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque - Pr Nicolas GIRER et le Dr Guillaume BAUDRY est approuvée à l'unanimité sous réserve de la modification de la matrice.

Fait à Vandœuvre, le 16 avril 2024

Le Doyen,



Professeur Marc BRAUN

Dossier de demande de création d'un Diplôme d'Université

**A l'issue du vote favorable du conseil de composante et du conseil de collegium, le dossier ET la délibération sont transmis par le collegium à la Direction de la formation :
gestion-etudes-contact@univ-lorraine.fr**

Avant la rédaction de ce dossier, et dès la phase de conception, consultez la « [notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU](#) ».

Vous pouvez par ailleurs obtenir des informations complémentaires et solliciter un appui en contactant :

dacip-creation-du@univ-lorraine.fr

Code de l'éducation : Article L.613.2 : Les établissements peuvent aussi organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leur sont propres ou préparant à des examens ou des concours.

Cadrage de l'UL : A l'Université de Lorraine, un diplôme d'université (DU) a vocation à répondre à une demande de formation bien spécifique, qui n'existe pas déjà dans l'ensemble de l'offre de formation de l'établissement. Ces formations s'adressent à un public qui peut justifier d'au moins un baccalauréat ou d'une équivalence acquise par validation des acquis professionnels (VAP)¹.

Les critères s'appliquent à tous les DU de l'Université de Lorraine (hors ceux destinés exclusivement à la formation continue des professionnels de santé) :

- Le DU correspond à un niveau de formation supérieur de 5 à 7 (bac +2 à bac+5)
- La cohérence offre de formation doit être respectée : non concurrence DU/DN et DU/DU,
- Le DU doit répondre à un besoin démontré (lettres de soutien, étude de marché, analyse des bilans...),
- La coopération significative avec un partenaire doit être encadrée par une convention,
- Le corpus des apprentissages doit se distinguer de celui d'une formation qualifiante non diplômante,
 - o L'organisation en bloc de compétences (et connaissance) est obligatoire,
 - o Si cela est souhaité une inscription au Répertoire Spécifique (RS) est possible,
 - o Durée d'un semestre minimum ou 100-150h (un minimum de 200h est toutefois nécessaire pour qu'une convention de stage soit signée),
 - o La délivrance d'un DU repose sur une évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants. La simple présence aux cours n'est pas suffisante,
 - o Une évaluation de la formation et des enseignements est mise en place,
- L'équipe pédagogique doit comprendre des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'université, la responsabilité du DU étant assurée par un enseignant-chercheur de l'UL,
- 30 % minimum des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs et enseignants de l'université (un DIU peut conduire à un % moindre),
- L'équilibre financier sans apport de l'établissement (hors ressources propres de la composante ou de la politique du collegium) est obligatoire,
- Un niveau minimum de formation du public est exigé en fonction du niveau du DU ; dans tous les cas, le Baccalauréat ou équivalent ou VAPP est requis

L'ouverture du DU est valable pour 5 ans (*), avec une procédure de renouvellement sur bilan (population, suivi des cohortes, financier, évaluation des enseignements...).

(* Procédure spécifique Santé validé VP Formation mai 2023)

¹ Dans le cas contraire, les apprenants peuvent participer à la formation, mais ne peuvent pas se présenter aux examens. Ils ne seront donc pas diplômés mais pourront recevoir une attestation de suivi de formation

DIU Bases de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque

Circuit de validation :

Procédure spécifique SANTE : Avis circonstancié du Doyen de la Faculté	Cf page 14
1/ Date de passage au(x) conseil(s) de composante(s) :	Conseil de gestion du 16/04/2024
2/ Date de passage en GT DU SANTE	16/09/2024
3/ Date de passage au Conseil de collegium :	24/09/2024
4/ Date de passage au Conseil de formation :	

I. RATTACHEMENT ADMINISTRATIF

Date d'ouverture prévisionnelle :

01/09/2024

Composante(s) assurant la responsabilité
pédagogique de la formation :

Faculté de Médecine Maïeutique et Métiers de
la Santé

Nom du responsable pédagogique de la formation :

Pr GIRERD Nicolas

Qualité :

PUPH

Téléphone :

E-mail :

n.girerd@chru-nancy.fr

Composante de rattachement :

Faculté de Médecine Maïeutique et Métiers de la Santé

Composante assurant la responsabilité administrative (inscription des étudiants, conventions ou contrats de formation, etc.) :

Faculté de Médecine Maïeutique et Métiers de la Santé

Autres certificateurs concernés (dans le cas de la création d'un DIU par exemple)

- Nom du co-certificateur (universités ou autres structures) : Université de Montpellier/ Université de Toulouse / Universités de Paris (Paris Cité et Paris Sorbonne) / Université de Nantes
- Nom du co-responsable : Dr BAUDRY Guillaume / PH

II. OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION

Approfondir ses connaissances générales, pharmaciens et infirmières de premier recours avec comme objectif d'améliorer le parcours de soins et optimiser la prescription des médicaments efficaces pour réduire hospitalisations et mortalité.

Malgré l'existence de traitements efficaces, les mesures recommandées sont insuffisamment appliquées. Pourtant, dans la plupart des cas, les objectifs définis par les recommandations thérapeutiques pourraient être atteints, si les médicaments, les conseils hygiéno-diététiques étaient appliqués et le parcours de soins organisé. L'amélioration de cette situation passe par une meilleure formation des différents acteurs de santé aux référentiels actuels, la mise en place de programmes d'éducation thérapeutique des patients et un parcours de soins structuré pour une meilleure prise en charge de proximité.

Notre DIU comprend un module dédié à l'éducation du patient car il est nécessaire pour la prise en charge de toute maladie chronique d'envisager l'association d'une démarche thérapeutique éprouvée et d'une approche éducative avérée efficace. Cette démarche centrée sur le patient, prend en compte ses besoins objectifs et subjectifs dans sa vie quotidienne. Il s'agit d'un module exceptionnel destiné aux professionnels de santé souhaitant valider une formation de 40 heures, stage d'immersion de 8 heures compris.

L'intérêt du programme de notre DIU est de favoriser les interactions entre les différents intervenants du parcours de soins (paramédical, premier recours, médecins référents) pour améliorer la structuration et la coordination du parcours de soins.

Les enseignements du DIU sont organisés sous forme de modules multiples afin de favoriser les interactions entre les professionnels.

Le succès de ce DIU est confirmé par des inscriptions régulières et nombreuses depuis plusieurs années et nous attendons une augmentation continue d'inscription des paramédicaux dans le cadre des modifications d'exercice de la profession (Article 51 pour les expérimentations de nouvelles prises en charge, infirmières de pratiques avancées) et répondra également à une demande d'inscription de cardiologues référents des établissements des centres secondaires et tertiaires.

III. PUBLICS VISES

a. Type de public :

- médecins généralistes, médecins gériatres, médecins urgentistes, médecins cardiologues non-spécialistes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens, interne de médecine.

b. Pré-requis et niveau d'entrée requis :

- DE de Médecine générale ; DES de gériatrie ; DES de médecine d'urgence ; DE de Docteur en pharmacie ; Pour les candidats cardiologues PADHUE, justifier d'un diplôme de spécialiste en cardiologie ; DE de Masseur-Kinésithérapeute ; DE d'Infirmier ; BUT génie biologique parcours diététique et nutrition ou BTS diététique

IV. OPPORTUNITE DE LA CREATION DU DIPLOME D'UNIVERSITE

a. Opportunités vis-à-vis des besoins socio-économiques

En quoi le projet répond-il à une demande socio-économique, en particulier de branche professionnelle, fédération d'entreprises, entreprises, collectivités...? Avez-vous repéré des besoins ou des évolutions de qualifications sur le marché de l'emploi ?

Objectifs généraux

Ce diplôme vise à apporter une formation sur les bases de l'insuffisance cardiaque et de sa prise en charge, par une mise à jour des connaissances, ainsi que par une formation à l'éducation thérapeutique des patients afin d'améliorer et faciliter la prise en charge multidisciplinaire des patients.

b. Opportunités au regard de l'offre de formation existante (UL et hors UL)

Si des formations proches existent à l'UL, quelle est la spécificité de ce DU ?

En quoi le projet de DU répond-il à des besoins non satisfaits par rapport aux besoins du marché (au niveau local/territorial, régional, national, international)

Offres existantes nationales et locales :

Ce DIU national s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation nationale des formations consacrées à la prise en charge de l'insuffisance cardiaque. Deux autres DIU proposent des formations qui impliquent certaines des universités de ce DIU dont Nantes Université pour des parcours experts de niveau supérieur (DIU expertise insuffisance cardiaque et cardiomyopathies / DIU insuffisance cardiaque avancée, transplantation cardiaque et assistance circulatoire).

V. PARTENARIATS ENGAGES

- Quelles collaborations internes (autres laboratoires, composantes, etc.) et/ou quels partenariats externes sont envisagés ?
 → Quelle est la nature de la collaboration ?

- Nantes,
 - o JN Trochu (PUPH)
- Paris,
 - o D.Logeart (PUPH)
- Toulouse,
 - o C.Delmas (MCUPH)
 - o M.Galinier (PUPH)
- Montpellier,
 - o F.Roubille (PUPH)
 - o P.Battistella / V.Dupasquier (PH)

Joindre dossiers et lettres d'intention

VI. FINALITES – REFERENTIELS D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES

a. Finalités professionnelles

Est-ce que le DU permet l'insertion et l'exercice d'un métier ou de plusieurs métiers identifiés ? Dans ce cas merci de préciser le(s) type(s) de métier(s).

CF. Codes ROME : <https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

Métier(s) visé(s)	Code ROME
Non	

Est-ce que le DU vise, non pas l'exercice d'un métier en totalité, mais de compétences professionnelles complémentaires dans un secteur d'activité ? Dans ce cas merci de préciser lesquelles.

Compétences professionnelles complémentaires

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de/d' :

- Prendre en charge de façon optimale les patients insuffisants cardiaques aigus et chroniques selon les recommandations les plus récentes
- Reconnaître les signes d'aggravation nécessitant le recours à la greffe ou à l'assistance circulatoire
- Proposer une approche éducative
- Animer une équipe pluridisciplinaire pour la prise en charge de l'insuffisance cardiaque

b. Poursuite d'études envisagées éventuellement

c. Référentiel d'activités et de compétences

CF. Notice d'aide pour la constitution d'un dossier de création de DU, paragraphe « les référentiels de quoi parle-on ? »

REFERENTIEL D'ACTIVITES (Situations de travail et activités exercées)

REFERENTIEL DE COMPETENCES (Compétences et acquis d'apprentissage correspondants)

L'étudiant sera capable de structurer le bilan étiologique de l'insuffisance cardiaque, hiérarchiser les demandes d'examen complémentaires, structurer les informations et analyser les degrés d'urgence, d'optimiser le traitement médicamenteux cardioprotecteur de l'insuffisance cardiaque pendant et après les hospitalisations, d'ajuster la prise en charge en fonction du pronostic et des comorbidités. Il sera capable d'analyser les points de blocage du parcours de soins et de mettre en place les mesures pour les régler, d'encadrer la surveillance ambulatoire. Il sera capable de coopérer ou d'animer une équipe pluridisciplinaire et multi professionnelle.

A l'issue de la formation, le stagiaire est capable de :

- Prendre en charge de façon optimale les patients insuffisants cardiaques aigus et chroniques selon les recommandations les plus récentes
- Reconnaître les signes d'aggravation nécessitant le recours à la greffe ou à l'assistance circulatoire
- Proposer une approche éducative
- Animer une équipe pluridisciplinaire dans un centre secondaire ou tertiaire pour la prise en charge de l'insuffisance cardiaque

VII. NIVEAU DE LA FORMATION

CF Notice d'aide paragraphe « Niveaux de qualification : le cadre national des certifications professionnelles »

Niveau de qualification indicatif en sortie de DU :

Seule l'obtention d'une certification enregistrée au RNCP permet d'attester d'un niveau de qualification.

VIII. IDENTIFICATION DES ENSEIGNEMENTS ET CONTRIBUTION AUX COMPÉTENCES (ET AUX BLOCS LE CAS ECHEANT)

CF. Notice d'aide paragraphe « Identification des enseignements et contribution des enseignements aux compétences »

Bloc de compétences (si enregistrement RNCP envisagé)	Compétences	Enseignements associés, contribuant au bloc de compétences
Bloc 1	C1-1	
	C1-2	
Bloc 2	C2-1	
Bloc N	CN-1	

IX. MAQUETTE DE LA FORMATION

Les enseignements de la formation ont été répartis sur une année, entre 5 modules et ne prévoit pas d'UE.

Une session optionnelle de 9h en présentiel en **éducation thérapeutique du patient** est possible sur inscription uniquement, avec un nombre de place limité. Possibilité de participer à un Congrès sur la base du volontariat lors des JFIC (Journées Francophones de l'Insuffisance cardiaque)

N° UE	Intitulé de l'UE	Compétences N°	Répartition du nombre d'heures selon les différentes modalités pédagogiques
Module 1 5 jours en présentiel, à la Faculté de médecine de Paris Cité dont 9h d'enseignements optionnels en ETP	La maquette du DIU déjà créée dans les universités partenaires ne prévoit pas d'intitulé pour les modules		Nb h CM : 36 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD : 54
Module 2 Visio-conférence	La maquette du DIU déjà créée dans les universités partenaires ne prévoit pas d'intitulé pour les modules		Nb h CM : 15 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD : 22.5

Module 3 Visio-conférence	La maquette du DIU déjà créée dans les universités partenaires ne prévoit pas d'intitulé pour les modules		Nb h CM : 14 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD : 21
Module 4 Visio-conférence	La maquette du DIU déjà créée dans les universités partenaires ne prévoit pas d'intitulé pour les modules		Nb h CM : 14 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD : 21
Module 5 Visio-conférence	La maquette du DIU déjà créée dans les universités partenaires ne prévoit pas d'intitulé pour les modules		Nb h CM : 19 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD : 28.5
Soutenance Mémoire			Nb h CM : Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD :
Nombre total d'heures			Nb h CM : 98 Nb h TD : Nb h TP : Nb h éq TD : 147

X. MODALITES D'EVALUATION

MCC&C : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
CF. Notice d'aide paragraphe « Les référentiels de quoi parle-on ? »

→ Indiquez pour chaque UE les modalités de contrôle, les coefficients appliqués et les modalités de validation du diplôme

N° UE / N° EC	Intitulé	N° bloc	N° compétence	Coef.	Compe nsation	Session		MCC&C Modalités d'évaluation
						1 (ou unique)	2	
Modules 1,2,3,4 et 5				1	non		oui	Examen écrit commun aux 5 modules, en ligne
Mémoire				1	non		oui	Rédaction et soutenance Mémoire

Remarques éventuelles sur les modalités d'obtention du diplôme :

Tenue des épreuves

Le jour, l'heure et le lieu des épreuves sont validés par le responsable du diplôme et transmis au service scolarité de la Faculté.

Notation :

L'examen comprend :

- Une épreuve écrite, d'une durée de 2 heures, comportant des QCM et des dossiers cliniques différents, notée sur 20 points (Coefficient 1) ;
- La rédaction d'un mémoire et la soutenance orale consistant en la présentation d'un mémoire, d'une durée de 30 minutes, notée sur 20 points (Coefficient 1).

Le dépôt du mémoire ou de l'article soumis à publication doit être effectué avant les épreuves d'examen de fin d'année.

Pour être admis, les stagiaires doivent obtenir une note au moins égale à la moyenne (soit 10 sur 20 points) dans chacune des épreuves (aucune compensation ne peut être réalisée entre les épreuves).

L'assiduité est laissée à l'appréciation du responsable de formation.

L'assiduité sera déterminée, pour les heures en présentiel, au vu des signatures par demi-journée sur la feuille d'émargements.

En cas d'échec à l'examen, le stagiaire conservera l'année suivante ses notes des épreuves. Dans ce cas, le stagiaire sera exonéré des frais de formation s'il ne suit pas les enseignements.

Dispositions applicables dans les salles d'examen

Les stagiaires sont convoqués un quart d'heure avant le début de l'épreuve. L'accès des salles est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

Nul n'est autorisé à quitter la salle d'examen :

- Dans la première demi-heure qui suit le début de l'épreuve lorsque celle-ci dure une heure.
- Dans la première heure qui suit le début de l'épreuve lorsque celle-ci excède une heure.

Un contrôle d'identité est effectué lors de chaque épreuve. Tout stagiaire quittant la salle doit remettre sa copie. Les stagiaires ne doivent avoir auprès d'eux aucun document en dehors de ceux qui sont autorisés pour l'épreuve.

En cas de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant, membre de l'équipe pédagogique, prend toute mesure pour faire cesser l'incident « Sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des stagiaires ». Une mention de l'incident est faite au procès-verbal en vue des suites qui lui seront données.

XI. Jury

→ Indiquez la composition du jury. Celle-ci devra également faire l'objet d'un arrêté séparé.

FONCTION ou QUALITE	NOM - prénom (si connu)
PUPH	Trochu Jean Noel
PUPH	Logeart Damien
PUPH	Girerd Nicolas
PUPH	Roubille Francois
PUPH	Galinier Michel
MCU-PH	Delmas Clément
PH	Baudry Guillaume
PH	Battistella Pascal
Infirmière	Céline CHAUVEAU
Infirmière retraitée	Véronique THORE

XII. EQUIPE DE FORMATION

Nom et Prénom	Grade/Fonction	Composante ou organisme externe de rattachement	Enseignement assuré	Responsabilité UE (N° ou intitulé)
Girerd Nicolas	PUPH	Thérapeutique	Insuffisance cardiaque	1,2
Baudry Guillaume	PH	Thérapeutique	Insuffisance cardiaque	1,3

Roubille Francois	PUPH	Cardiologie	Insuffisance cardiaque	1,3
Battistella Pascal	PH	Cardiologie	Insuffisance cardiaque	1,3
Galinier Michel	PUPH	Cardiologie	Insuffisance cardiaque	1,2
Delmas Clément	MCU-PH	Cardiologie	Insuffisance cardiaque	1,3
Logeart Damien	PUPH	Cardiologie	Insuffisance cardiaque	1,2
Trochu Jean Noel	PUPH	Cardiologie	Insuffisance cardiaque	1,2

Proportion d'heures assurées par des enseignants de l'université : 20%
 Proportion d'heures assurées par des intervenants professionnels : 80%

XIII. ANNEXE 1 : FICHES UE A COMPLETER (UNE FICHE PAR UE)

XIV. EVALUATION DES ENSEIGNEMENTS PAR LES ETUDIANTS (3E)

→ Décrivez le processus d'évaluation des enseignements, notamment dans le cadre de formations proposées à des professionnels : modalités de retour d'expérience, appréciation du réinvestissement des acquis dans l'environnement de travail,...

Questionnaire online à remplir par les étudiants pour évaluer :

- L'intérêt du cours
- L'adéquation du niveau de l'enseignement
- La qualité de l'enseignement

XV. DETERMINATION DU COUT DE LA FORMATION ET DU TARIF APPLICABLE

Les tarifs ont été évalués en adéquation avec les partenaires du DIU. Les enseignements sont dispensés, en totalité, par du e-learning.

Le tarif s'entend hors droits universitaires, qui s'ajouteront en fonction du niveau de la formation :

niveau licence (jusqu'à bac+3) : égal au droit licence national

Tarif de la formation proposé :

760€ en FI et 1500€ en FC (tarifs en
adéquation avec les partenaires du DIU)

Seuil d'ouverture proposé :

13 stagiaires FC et 2 étudiants

Concernant la matrice de coût, les inscriptions étant réparties dans chacune des Universités partenaires, les dépenses renseignées ne concernent uniquement que celles impactant la Faculté de Médecine, Maïeutique et Métiers de la santé. Les déplacements prévus dans le cadre de la formation se font à la marge des Congrès mais quelques déplacements ont été comptabilisés dans la matrice si nécessaires.

La formation est à l'équilibre.

Joindre l'annexe 2 dûment complétée (1 annexe par niveau)

Une annexe définitive doit être réalisée chaque année afin de vérifier l'équilibre financier de la formation ; elle doit servir également à fixer le tarif de l'année N+1.
La formation fera également l'objet d'une évaluation régulière dans le cadre de l'évaluation des enseignements, au même titre que les diplômes nationaux.

AVIS CIRCONSTANCIE DU DOYEN :

Favorable

Défavorable

Signature



Monsieur le Doyen
Professeur Marc BRAUN

Faculté de Médecine, Maïeutique
et Métiers de la Santé à Nancy

DIU Bases de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque
<i>Collégium Santé</i>
Faculté de Médecine

cellules à compléter
choisir le collegium et la
composante dans le
menu déroulant

Coût total de la formation	14 211,90
<i>dont masse salariale enseignant</i>	4 620,45
Coût horaire moyen de la formation	355,30
<i>dont masse salariale enseignant</i>	115,51

Masse salariale du personnel enseignant

Enseignants	Salaire moyen horaire (brut chargé)	Volume horaire dans la formation	Montant
ENSEIGNANTS UL	172,22	20	3 444,45
VACATAIRE D'ENSEIGNEMENT	58,80	20	1 176,00
CONTRACTUEL ETUDIANT	21,61		
<i>Ensemble</i>	<i>115,51</i>	40	4 620,45

Dépenses spécifiques à la formation

Nature de dépenses	Montant
Missions	840,00
Matériel spécifiques à la formation	3 000,00
Rémunération liée à la réalisation d'actions en formation continue. D714-60	
Autres (Préciser).....	
Ensemble des coûts directs	3 840,00

Coût total de la formation

Masse salariale	4 620,45
Dépenses spécifiques et directes	3 840,00
Coûts environnés - soutien	4 145,10
Coûts environnés - support	1 606,35
Coût réel de la formation	14 211,90

Coût moyen par étudiant

Effectifs attendus	13
Coût moyen de référence / étudiant	1 093,22 €

Recettes	Montant	Tarif de la formation par apprenant
Recettes de formation (Entreprises, OPCA, Particuliers, Contrats de pro)	19 500,00 €	
Recettes provenant des Subventions publiques (Etat, Région,...)	- €	1 500,00 €
Autres recettes (étudiants,...)	1 520,00 €	
RECETTES PREVISIONNELLES	21 020,00 €	
MARGE PREVISIONNELLE	6 808,10 €	

Fiche évaluation : Création de DU / DIU SANTE (*)

(*) L'ouverture du DU est valable pour 5 ans, avec une procédure de renouvellement sur bilan (population, suivi des cohortes, financier, évaluation des enseignement...)

Une fois complétée cette fiche est à redéposer sur la BU'L partagée GT DU et Collegium Santé

Nom des rapporteurs :	Balthazard / Ulmer / Kanny / Ndiaye / Marchand	GT DU SANTE : 16/09/2024
-----------------------	--	--------------------------

Nom du DU / DIU Libellé long et court (si besoin)	DIU Bases de la prise en charge de l'insuffisance cardiaque
--	---

	oui	non
Toutes les pièces indispensables sont elles-fournies : 1) Avis circonstancié Doyen ou AUTRE (Avis et date du Conseil de la Pédagogie de l'UFR par exemple) 2) Lettre(s) de soutien (le DU doit répondre à un besoin démontré) 3) Fiches UE ou Equivalent 4) Fiche de Coût (Matrice de coût complet UL) 5) Extrait PV (vote) de la Composante sur la demande de création / modification majeure	x	
si NON indiquer quel(s) numéro(s) de pièce est manquant : si NON à 1) ou 3) ou 4) ou 5) --> l'évaluation ne peut avoir lieu --> Stop		

Date d'ouverture prévue :	sept-24
Nom(s) du ou des porteur(s) : (La responsabilité doit être assurée par un EC UL)	Pr. GIRER Nicolas (PU-PH, service de cardiologie) ; Dr. BAUDRY Guillaume (PH)
Composante :	Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé
AVIS du Doyen : (pièce justificative 1)	Favorable

RAPPEL des critères de l'UL pour les ouvertures de DU

Objectifs de formation : - apporter une formation sur les bases de l'insuffisance cardiaque et de sa prise en charge, par une mise à jour des connaissances, ainsi que par une formation à l'éducation thérapeutique des patients afin d'améliorer et faciliter la prise en charge multidisciplinaire des patients
- Approfondir ses connaissances générales, pharmaciens et infirmières de premier recours avec comme objectif d'améliorer le parcours de soins et optimiser la prescription des médicaments efficaces pour réduire hospitalisations et mortalité
- Favoriser les interactions entre les différents intervenants du parcours de soins (paramédical, premier recours, médecins référents) pour améliorer la structuration et la coordination du parcours de soins

Niveau de formation le DU correspond à un niveau de formation supérieur de 5 à 7 (bac +2 à bac +5) :
médecins généralistes, médecins gériatres, médecins urgentistes, médecins cardiologues non-spécialistes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens, interne de médecine

Coherence de l'offre de formation (non concurrence DU/DN et DU/DU) : Ce DIU vient en complément de 2 autres DIU. DIU expertise insuffisance cardiaque et cardiomyopathie et DIU insuffisance cardiaque avancée transplantation cardiaque et assistance circulatoire. Absence de concurrence

Besoin : le DU doit répondre à un besoin démontré (lettres de soutien, étude de marché, analyse des bilans...) : Besoin d'une mise à jour des connaissances pour une meilleure prise en charge des patients. Renforcer l'éducation thérapeutique des patients. Faciliter une prise en charge multidisciplinaire.

Finalité : Améliorer la prise en charge des patients atteints d'IC et réduire l'hospitalisation et la mortalité.

	oui	non
Coopération avec un partenaire : si oui, doit être encadrée par une convention	x	
Il s'agit d'une co-certification avec les Universités de Montpellier, Toulouse, Nantes et Paris Cité		

	oui	non
Organisation en bloc de compétences		x

	oui	non
Inscription au Répertoire Spécifique (RS) souhaitée :		x

Organisation volume horaire (durée un semestre minimum ou 100-150 h -un minimum de 200h est toutefois nécessaire pour qu'une convention de stage soit signée- (***) 98h --> 147h EqTD

(**) Il est convenu en accord avec la DIFOR de préciser dans le dossier qu'il s'agit plutôt d'une mise en situation professionnelle adaptée à la formation professionnelle continue ; notamment pour la Faculté de Médecine MMS.

	oui	non
Evaluation des étudiants : la délivrance d'un DU repose sur une évaluation des connaissances et des compétences acquises par les étudiants. La simple présence aux cours n'est pas suffisante. 1 épreuve écrite + la rédaction et la soutenance d'un mémoire.	x	

	oui	non
Evaluation de la formation : Une évaluation de la formation et des enseignements est mise en place Comment : Questionnaire en ligne	x	

	oui	non
Equipe pédagogique (cocher oui ou non aux 2 questions suivantes) 1- L'équipe pédagogique comprend des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'université, la responsabilité du DU est assurée par un enseignant-chercheur de l'UL	x	
2- 30 % minimum des enseignements sont assurés par des EC et E de l'Université (un DIU peut conduire à un % moindre) : Composition (à préciser) : 20% d'enseignants UL--> DIU		x

	oui	non
Equilibre financier : sans apport de l'établissement (hors ressources propres de la composante ou de la politique du collegium) est obligatoire	x	

Autres informations significatives : Absence d'UE. La formation est dispensée sous forme de 5 modules non identifiés par un intitulé spécifique. La maquette du DIU déjà en place n'en prévoit pas. Le faible pourcentage d'enseignant UL (20%) est justifié car cette formation s'intègre dans une formation inter-universitaire.

Avis sur la demande de création / modification majeure (en l'état du dossier)

commentaire court (3 lignes max) qui sera reproduit pour le CF (notamment justification avis défavorable)

DIU sur l'insuffisance cardiaque, prérequis pour les DIUs de niveau supérieur organisés par les mêmes facultés

favorable	
favorable avec recommandation	X
défavorable	
le DU n'a pu être évalué en raison de pièces manquantes	

Recommandation(s) éventuelle(s) ou Pièces manquantes

Nécessité d'identifier des blocs de compétence comme pour les deux autres DIU sur l'insuffisance cardiaque